



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 juin 2018
Français
Original : anglais

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Par sa résolution [2364 \(2017\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 30 juin 2018 le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et m'a prié de lui faire rapport tous les trois mois sur la suite donnée à cette résolution, en particulier sur l'état d'avancement de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali (voir [S/2015/364](#) et [S/2015/364/Add.1](#)) et l'action menée par la Mission pour l'appuyer. On trouvera dans le présent rapport les principaux faits survenus au Mali depuis mon rapport précédent ([S/2018/273](#)) et des recommandations concernant le renouvellement du mandat de la MINUSMA, compte tenu des conclusions et recommandations formulées à l'issue de l'examen stratégique indépendant mené par Ellen Margrethe Løj au cours du premier trimestre de 2018.

II. Faits politiques importants

2. Au cours de la période considérée, le nouvel élan que le Premier ministre, Soumeviou Boubève Maiga, a imprimé au processus de paix, ainsi que la récente création d'un régime de sanctions et la nomination d'un observateur indépendant ont permis de réaliser des progrès dans la mise en œuvre de l'Accord. Les débats se sont poursuivis concernant la nomination d'autorités intérimaires au niveau des districts et des municipalités et les unités mixtes du Mécanisme opérationnel de coordination de Kidal et de Tombouctou ont été mises en place. Le fait que des membres des forces armées maliennes soient revenus à Kidal pour rejoindre les unités mixtes marque une étape importante. Il convient de veiller à ce que la dynamique de l'application de la feuille de route soit maintenue tout au long de la campagne des élections présidentielles.

3. J'ai pu constater les progrès accomplis lors de ma visite dans le pays les 29 et 30 mai. J'ai jugé encourageante la détermination des parties à collaborer pour promouvoir la mise en œuvre de l'Accord, sous la direction du Premier Ministre, avant les élections présidentielles de juillet. Toutefois, compte tenu des difficultés auxquelles le pays doit faire face, y compris l'expansion des groupes extrémistes violents et des groupes criminels, il est essentiel que la communauté internationale unisse ses forces pour aider le Mali et résoudre la crise grâce à des mesures multidimensionnelles et coordonnées à l'échelle qui convient ; il faut notamment aider le Mali à reconstituer ses forces armées, promouvoir le développement et



renforcer la résilience, et veiller à ce que la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel dispose de ressources suffisantes pour contribuer efficacement au rétablissement de la stabilité au Sahel.

A. Mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali

4. Le 22 mars, les parties signataires ont adopté une feuille de route pour la mise en œuvre du calendrier convenu à la session du Comité de suivi de l'Accord tenue le 16 janvier. Cette feuille de route définit les actions prioritaires à entreprendre à court et à moyen terme pour appliquer l'Accord et créer des conditions propices à la tenue d'élections présidentielles pacifiques et crédibles. La mise en place des unités mixtes du Mécanisme opérationnel de coordination à Kidal et Tombouctou et l'enregistrement des combattants remplissant les conditions requises pour participer au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration se poursuivent. L'intégration des combattants de groupes armés dans les forces armées maliennes qui devait débiter le 25 avril a été reportée à la mi-juin et devrait s'achever d'ici la fin août.

5. Du 23 au 26 mars, en compagnie de mon Représentant spécial pour le Mali, le Premier Ministre s'est rendu à Kidal, ainsi que dans les régions de Gao, Tombouctou et Mopti, pour réaffirmer la détermination du Gouvernement à améliorer la sécurité et l'accès aux services sociaux de base. Cette visite a été perçue comme une étape positive dans le processus de paix.

6. Le 23 avril, le Comité de suivi de l'Accord s'est réuni en séance ordinaire pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette feuille de route. Il a noté des avancées avec la tenue, du 27 au 29 mars, d'un atelier de haut niveau sur la réforme du secteur de la sécurité, l'allocation d'un financement pour les autorités intérimaires au titre des activités opérationnelles et des investissements d'équipement pour 2018 et la sélection des membres du personnel à affecter à des postes de commandement sur les sites du Mécanisme opérationnel de coordination de Kidal et Tombouctou. Il a également noté qu'un accord de principe avait été conclu en vue de la fourniture de matériel, notamment d'armes lourdes, aux sites du Mécanisme à Gao, Kidal et Tombouctou. En outre, au cours de la période considérée, malgré le retard pris par le processus de désarmement, démobilisation et réintégration, le pré-enregistrement des combattants susceptibles d'être intégrés aux Forces maliennes de défense et de sécurité s'est poursuivi en prévision de la mise en œuvre de ce processus.

7. Le 28 mai, le Comité de suivi de l'Accord s'est réuni pour débattre de la mise en œuvre de l'Accord et a pris note, entre autres, des progrès réalisés dans la mise en place opérationnelle des unités mixtes du Mécanisme opérationnel de coordination à Kidal et Tombouctou. À cette occasion, les représentants de l'observateur indépendant ont présenté le premier rapport de celui-ci au Comité, qui couvre la période allant du 15 janvier au 30 avril. L'observateur indépendant y demandait aux parties de se concentrer sur les principes de base de l'Accord et recommandait une stratégie de communication plus claire et une plus grande participation de la société civile.

8. Le 30 mai, j'ai participé à une réunion de haut niveau avec les parties signataires, le Premier Ministre du Mali, le Ministre des affaires étrangères de l'Algérie et les partenaires de la médiation. Tous les participants ont souligné les progrès récemment accomplis dans la mise en œuvre des dispositions politiques de l'Accord et de celles relatives à la sécurité. J'ai jugé encourageants l'interaction et l'engagement renouvelé entre les parties signataires.

Mesures législatives et institutionnelles

9. La construction de bureaux pour le Gouverneur et les autorités intérimaires à Taoudenni, capitale de la région du même nom, a débuté le 5 avril. Quatre points d'eau, financés par le Fonds pour la consolidation de la paix, six écoles et deux foyers pour jeunes ont été construits au cours de la période considérée dans divers districts de la région. En outre, le 15 avril, le Gouvernement a remis aux administrations intérimaires des cinq régions du Nord 21,7 millions de dollars pour financer les opérations et les investissements en capitaux et pour mettre en œuvre les principaux projets des plans d'action prioritaires relevant de leur mandat.

10. Le nombre de fonctionnaires judiciaires et pénitentiaires déployés dans le nord et le centre du Mali est demeuré inchangé durant la période considérée. Compte tenu de la détérioration des conditions de sécurité, 6,5 % d'entre eux sont restés dans une autre juridiction que celle à laquelle ils avaient été affectés.

11. Le nombre d'agents de l'État redéployés dans les régions du nord et du centre a augmenté de 11 % au cours de la période considérée. Au 30 mai, dans les régions septentrionales et dans la région de Mopti, seuls 33 % d'entre eux étaient à leur poste. Le Gouverneur de Taoudenni, investi le 9 avril, a continué de travailler depuis Tombouctou en attendant la construction de bureaux à Taoudenni. Les gouverneurs de toutes les autres régions du nord sont restés déployés dans leurs lieux d'affectation respectifs.

12. L'ONU a appuyé l'élaboration de plans intégrés de sécurité pour les prisons de Bamako et Koulikoro et, le 31 mars, a mis la dernière main à un projet visant à améliorer les conditions de sécurité des détenus soupçonnés de terrorisme et d'autres personnes à haut risque détenues à la prison centrale de Bamako. La Mission a formé 97 agents pénitentiaires, dont trois femmes, à l'administration des établissements pénitentiaires de Bamako et Gao.

Évolution de la situation politique

13. Le Gouvernement a reporté les élections régionales, municipales et de district prévues en avril 2019 à une date ultérieure mais, au cours de la période considérée, il a également pris plusieurs mesures pour préparer les élections présidentielles. Le 23 avril, le Président du Mali, Ibrahim Boubacar Keita, a promulgué la loi électorale qui avait été modifiée, entre autres, pour préciser les critères d'identification des électeurs. Le 27 avril, le Conseil des ministres a convoqué le collège électoral pour le 29 juillet. Le même jour, le fichier électoral a été jugé satisfaisant à la suite d'un audit réalisé par un comité composé d'experts nationaux et internationaux, même si 27 % seulement des citoyens âgés de 18 à 23 ans y étaient inscrits. Le 29 avril, 98 partis politiques, des associations, des personnalités publiques et des militants ont lancé une plateforme pour le changement politique afin de s'opposer à la réélection du Président Keita. Au 30 mai, 22 personnes, dont l'actuel Président et Soumaila Cissé, arrivé en deuxième position à l'élection présidentielle de 2013 et dirigeant de l'Union pour la République et la démocratie, le principal parti d'opposition, avaient annoncé leur candidature à l'élection présidentielle.

14. L'opposition politique et les organisations de la société civile ont critiqué le Gouvernement pour les retards pris dans la conduite des réformes du système électoral, faisant valoir que l'application tardive de ces réformes pourrait avoir un impact négatif sur la crédibilité des élections. Les partis d'opposition ont demandé que les résultats des élections soient certifiés par l'ONU ; cependant, la certification des élections n'étant pas prévue dans le mandat de la MINUSMA, cette demande ne peut être satisfaite. Mon Représentant spécial s'est entretenu avec des représentants du Mali, de l'opposition, des groupes armés signataires et de la société civile pour

insister sur l'importance de tenir des élections pacifiques et ouvertes à tous dans les délais fixés par la Constitution. Ses bons offices ont également joué un rôle déterminant dans la facilitation de la réforme de la loi électorale. La MINUSMA continuera de fournir un appui à la préparation des élections, y compris un appui dans les domaines technique, logistique et de la sécurité, dans la limite de ses ressources et de ses zones de déploiement. Toutefois, le niveau de méfiance entre le Gouvernement et les partis d'opposition, qui a conduit à l'organisation de plusieurs manifestations dans tout le Mali pendant la période considérée, est une source de préoccupation majeure à l'aube de l'élection présidentielle prévue pour le 29 juillet.

15. Le 3 avril, le Programme des Nations Unies pour le développement a créé un nouveau panier de fonds pour appuyer le processus électoral au Mali en 2018 et 2019. Au cours de la période considérée, la MINUSMA a fourni aux organes chargés de l'administration des élections des services techniques, logistiques, consultatifs et d'appui à la sécurité, notamment en mettant en place de nouveaux outils pour renforcer la crédibilité et la transparence du processus électoral.

16. Malgré les activités de plaidoyer régulièrement menées par la MINUSMA et la société civile, la participation effective des femmes au processus de paix n'est guère mieux assurée. La Mission continue d'aider des organisations de femmes à élaborer des stratégies qui leur permettent d'être mieux représentées dans le processus de paix et de contribuer aux efforts de réconciliation dans le centre du Mali.

Mesures de défense et de sécurité et réformes

17. Une version révisée de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité a été établie lors d'un atelier de haut niveau sur la réforme du secteur de la sécurité, parrainé par la MINUSMA, qui s'est tenue à Bamako du 27 au 29 mars. Elle sera présentée pour approbation au Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité dans le courant de la première semaine du mois de juin. Les parties signataires ont poursuivi leurs discussions sur les quotas d'intégration et la configuration de la police territoriale.

18. Les 11 et 12 avril, la Commission technique de sécurité s'est réunie à Bamako sous la présidence du commandant de la Force de la MINUSMA. Les parties signataires se sont engagées à fournir des armes lourdes à une compagnie de chacune des bases du Mécanisme opérationnel de coordination à Gao, Kidal et Tombouctou, et, le 23 avril, les groupes armés signataires ont remis la liste de 51 combattants pour le site du Mécanisme à Kidal. Le personnel et les membres de la structure de commandement ont commencé à se déployer sur le site du Mécanisme à Kidal le 7 mai. Le 24 mai, les unités mixtes du Mécanisme à Tombouctou ont marqué leur création officielle en présence de représentants des autorités intérimaires, des autorités civiles et militaires régionales, des groupes armés, de la société civile et de la MINUSMA. Au 30 mai, un total de 128 combattants étaient enregistrés au site de Kidal, et 47 au site de Tombouctou.

19. Le pré-enregistrement des combattants remplissant les conditions requises pour bénéficier des processus de cantonnement et de désarmement, démobilisation et réintégration et être intégrés dans les Forces maliennes de défense et de sécurité devait toucher à sa fin le 28 avril. Toutefois, les parties signataires ont invoqué des contraintes logistiques et de sécurité pour demander un délai supplémentaire d'un mois afin de mener ce processus à bien.

20. Durant la période considérée, la MINUSMA a appuyé la mise en œuvre des lois sur les orientations militaires, la programmation, la sécurité intérieure et le contrôle interne et démocratique des institutions chargées de la sécurité en renforçant les

capacités, en dispensant des formations, en remettant en état des infrastructures, et en fournissant du matériel et des conseils techniques.

21. La Mission a continué de coordonner ses activités opérationnelles avec les forces armées maliennes aux niveaux national et régional, conformément au mémorandum d'accord qu'elle avait conclu avec le Gouvernement. Elle a conduit davantage d'activités de concert avec ce dernier dans l'ensemble de la région du centre, en effectuant notamment des patrouilles à Nampala et Léré et en menant des activités de coopération civilo-militaire. Elle a également échangé des informations avec les Forces maliennes de défense et de sécurité, dans les limites de son mandat, notamment en vue de protéger les civils et d'assurer la sûreté et la sécurité de l'ONU et de son personnel. Elle a en outre poursuivi la révision du mémorandum d'accord en vue d'y inclure, outre les questions relatives au renforcement des capacités, les aspects opérationnels et techniques de l'appui qu'elle fournit.

B. Fourniture d'un appui aux Forces maliennes de défense et de sécurité

22. En collaboration avec d'autres partenaires internationaux, la MINUSMA a continué de fournir une assistance technique au Pôle judiciaire malien spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Le 23 mars, la Mission a signé un accord avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour prêter conjointement un appui au Pôle en lui fournissant du matériel et en contribuant à la formation de son personnel.

23. Au cours de la période considérée, 896 membres des forces maliennes de sécurité, dont 45 femmes, venus de Mopti, Tombouctou, Gao et Bamako, ont suivi différents modules de formation sur le maintien de l'ordre et les droits de l'homme organisés par la Mission et ses partenaires, et 35 autres, dont 12 femmes, venus de Tombouctou et Bamako, une formation sur la protection de l'enfance.

24. Le 30 mars, la Mission a achevé la formation de 13 ingénieurs militaires maliens à la neutralisation des explosifs et munitions. Elle a également continué d'encadrer les équipes de la police nationale chargées de neutraliser des engins explosifs improvisés et a remis en état quatre dépôts d'armes dans les régions de Gao et de Tombouctou.

C. Évolution régionale

25. La MINUSMA a continué de planifier son appui à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel et déployé du personnel logistique au quartier général de la Force conjointe à Sévaré afin d'instaurer une coordination plus étroite avec cette dernière. La mise en œuvre opérationnelle de la Force conjointe avait pris du retard. Les États membres du Groupe de cinq pays du *Sahel* ont désigné leurs unités respectives devant être incorporées à la Force conjointe, mais toutes n'ayant pas été déployées, la Force conjointe n'a pas atteint sa pleine capacité opérationnelle comme prévu en mars. Le 3 mai, l'ONU a reçu la première tranche de fonds de l'Union européenne destinée à financer l'appui de la Mission à la Force conjointe conformément à la résolution [2391 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité. La Mission et le Groupe de cinq pays du Sahel poursuivent toujours les évaluations des six camps de la force conjointe se trouvant sur le territoire malien, dans le secteur du centre, pour déterminer le niveau d'appui technique requis afin de remettre ces camps en état et de les fortifier ; il y a lieu de noter que la MINUSMA aura besoin de nouvelles contributions importantes pour réaliser ces travaux.

III. Principaux faits nouveaux en matière de sécurité

26. Au cours de la période considérée, les conditions de sécurité sont demeurées très préoccupantes. Le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans a en particulier poursuivi ses attaques contre la MINUSMA, les forces maliennes de défense et de sécurité et les forces internationales dans le centre et le nord du Mali, touchant surtout les régions de Mopti et de Ségou. L'attaque que le groupe a perpétrée le 14 avril à Tombouctou contre les camps de la MINUSMA et des forces internationales a montré qu'il était capable de planifier et d'exécuter des opérations de plus en plus complexes. Les multiples affrontements qui ont opposé Dogon et Peuls dans le centre du Mali ainsi que les actes de violence qui ont principalement visé les communautés touarègues dans le sud de la région de Ménaka ont exacerbé la précarité des conditions de sécurité. Le début de la période considérée a vu se confirmer la tendance à un recours accru à des engins explosifs improvisés dans la région de Mopti, où les attaques perpétrées au moyen de ces engins ont fait un nombre record de victimes parmi les civils. Les groupes armés ont également continué de menacer la population locale pour la dissuader de coopérer avec les forces de sécurité.

A. Attaques asymétriques et autres

27. Au cours de la période considérée, des groupes armés ont mené 44 attaques : 18 contre les forces maliennes de défense et de sécurité, 12 contre la MINUSMA, trois contre des entreprises travaillant pour la MINUSMA, huit contre les groupes armés signataires, deux contre l'opération Barkhane et une autre à la fois contre la MINUSMA et contre l'opération Barkhane. Les attaques ont été les plus nombreuses dans les régions de Mopti (13), Kidal (10), Gao (7), Tombouctou (5), Ségou (5) et Ménaka (4). Le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans a été particulièrement actif dans les régions de Gao, Kidal et Tombouctou et a revendiqué la plupart des attaques asymétriques menées durant la période considérée. Durant cette période, quatre soldats de la paix ont été tués et 24 blessés, contre quatre tués et 12 blessés au cours de la période précédente. Six vacataires de la MINUSMA ont été tués, contre un au cours de la période précédente. Dix membres des forces de l'Opération Barkhane ont été blessés, contre deux tués et trois blessés au cours de la période précédente.

28. Le nombre de victimes parmi les forces maliennes a diminué, mais celles-ci sont restées les plus touchées avec 5 soldats tués et 19 blessés, contre 45 tués et 80 blessés pour la période précédente. Les attaques contre les Forces maliennes de défense et de sécurité ont été plus nombreuses dans les régions de Mopti (11), Ségou (4) et Tombouctou (3). En outre, une série d'affrontements dans la région de Ménaka entre les groupes armés signataires et l'État islamique du Grand Sahara a fait 19 morts parmi les membres des groupes armés signataires et 15 blessés, contre 20 membres et 12 blessés au cours de la période précédente.

29. Depuis le début de 2018, le nombre d'attaques perpétrées au moyen d'engins explosifs improvisés a presque doublé par rapport à la même période en 2017 : on en avait en effet dénombré 93 au 18 mai, contre 55 en 2017. Perpétrées de plus en plus près des zones plus peuplées du centre du Mali, elles font un nombre croissant de victimes parmi la population civile.

B. Protection des civils

30. Dans le centre du Mali, les conditions de protection se sont encore détériorées au cours de la période considérée : au moins 43 civils ont été tués et 24 blessés lors d'attaques ciblées et de conflits intercommunautaires, et de nombreux autres ont été temporairement déplacés. Tous les districts de la région de Mopti, en particulier celui de Koro, ainsi que les districts de Niono et Macina dans la région de Ségou, ont été marqués par l'instabilité. Le 28 mars, deux jours seulement après la visite du Premier Ministre, une femme a été blessée lors d'une attaque contre un hôtel situé dans le district de Bandiagara, où les actes de violence de ce type avaient jusqu'à présent été rares. Les communautés jusque-là épargnées par les éléments radicaux armés ont également essuyé des attaques ; tel a notamment été le cas de pêcheurs Bozo dans les districts de Djenné et Ténenkou, qui ont été victimes de trois attaques en mars, tandis que deux commerçants appartenant au groupe ethnique des Diokaramé ont été enlevés dans le district de Mopti le 14 avril, au motif qu'ils auraient collaboré avec les forces maliennes. Les autorités civiles maliennes ont continué d'être prises pour cibles, notamment le 20 mars où un fonctionnaire de la Commission électorale locale a été assassiné dans le district de Niono.

31. Le 14 avril, face à la détérioration des conditions de sécurité dans le centre du pays, le Premier Ministre a ordonné le désarmement de tous les civils de la région du centre en possession d'armes à feu, que ceux-ci soient ou non titulaires de permis. En outre, depuis le début du mois de mai, deux hélicoptères des forces maliennes sont prêts à intervenir à Mopti et des patrouilles des forces maliennes de défense ont été déployées dans les localités touchées du district de Koro. Malgré ces avancées, la multiplication des allégations faisant état d'exécutions sommaires et d'exactions commises par les membres des forces maliennes de défense et de sécurité a continué de saper la capacité de ces dernières à rétablir la stabilité. En particulier, l'application de l'interdiction d'utiliser des motos et des pick-up dans les régions de Mopti et Ségou a conduit à l'exécution d'opérations ciblées au cours desquelles il a parfois été fait un usage excessif de la force et procédé à des exécutions sommaires ; le recours excessif à la force par les forces armées maliennes aurait notamment causé la mort de deux éleveurs peuls le 28 avril, dans le district de Ténenkou.

32. Du 25 au 28 mars, l'opération Faden menée par la MINUSMA a permis la conduite de missions civiles conjointes dans cinq localités du district de Koro pour permettre une meilleure appréciation de la situation, notamment en ce qui concerne le lancement du plan du Gouvernement visant à sécuriser le Centre. De même, du 18 au 24 avril, l'opération Foronto a facilité la conduite de missions civiles conjointes dans quatre localités du district de Mopti.

33. Une mission de réconciliation, dirigée par le Ministère de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale, s'est rendue dans la région de Mopti du 21 au 26 mars. Une commission a été créée par le Gouvernement pour donner suite aux recommandations de la Mission, qui portaient essentiellement sur l'amélioration de la protection, l'ouverture d'un dialogue avec des éléments radicaux et la relance de l'emploi des jeunes.

34. Fin avril, plusieurs actes de violence ont eu lieu dans la région de Ménaka, près de la frontière avec le Niger. Les 26 et 27 avril, deux épisodes de violences dans les campements d'Aklaz et d'Awakassa ont fait au moins 47 morts parmi les civils et provoqué le déplacement de quelque 300 personnes. Le 1^{er} mai, 17 civils auraient été abattus dans la localité de Tindinbawen. Les victimes de ces actes de violence, qui appartenaient principalement à la communauté touarègue daoussahak, auraient été la cible de représailles lancées à la suite d'opérations menées dans la région par

une coalition de groupes armés. Pendant la même période, de violentes représailles contre les communautés peules, signalées au Niger, de l'autre côté de la frontière, ont fait de nouvelles victimes.

IV. Situation sur le plan des droits de l'homme

35. Pendant la période considérée, la MINUSMA a recensé 344 violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits, lesquelles ont concerné au moins 475 victimes, contre 133 cas et 483 victimes au cours de la période précédente. Ont notamment été signalés : 239 exécutions extrajudiciaires ou autres exécutions arbitraires, 25 enlèvements ou disparitions forcées, six cas de torture ou de mauvais traitements et 42 détentions illégales. Des membres des Forces de défense et de sécurité maliennes ont été mises en cause dans 58 de ces violations. Les groupes ayant signé l'accord d'une part, et ceux ne l'ayant pas fait ou qui sont des groupes dissidents, d'autre part, ont respectivement été responsables de 43 et 105 cas d'atteintes aux droits de l'homme. Le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans et d'autres groupes similaires ont été responsables collectivement de 138 cas, dont 90 % se sont produits dans les régions de Ménaka, de Mopti et de Ségou. En outre, deux cas de violences sexuelles liées aux conflits ont été recensés dans la région de Gao.

36. Le 19 mai, des éléments des forces armées maliennes sous le commandement de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel auraient tué au moins 12 civils au cours d'une opération menée en représailles au meurtre d'un de leurs éléments à Boulikessi, dans la région de Mopti. À la demande du chef d'état-major de la Force conjointe, la Mission aide la Force conjointe à enquêter sur ces faits sur le terrain. Le 9 mai, le Premier Ministre a réaffirmé que le Gouvernement ne tolérerait aucune exaction contre la population civile.

37. La MINUSMA a enquêté sur des allégations graves faisant état de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises dans le cadre des opérations antiterroristes menées par les forces armées maliennes dans les régions de Mopti et de Ségou, et notamment de 44 exécutions sommaires et de trois disparitions forcées dans les communes de Bimbéré-Tama, Diankabou, Dioura, Mondoro, Ouro-Guiré et Sokolo. Dans deux déclarations publiques, la Mission a fait part de son inquiétude concernant les violations graves des droits de l'homme commises par les forces armées maliennes, et a fait savoir au Gouvernement qu'elle était prête à appuyer les enquêtes y relatives.

38. À l'issue de l'enquête qu'elle a menée sur un cycle de violence qui a embrasé la région de Mopti, la Mission a conclu que des chasseurs traditionnels avaient incendié trois villages et en avaient attaqué deux autres à Koro et à Bankass (dans le district de Koro), tandis que le conflit intercommunautaire qui secouait cette même zone avait causé la mort d'au moins 12 personnes et le déplacement forcé de centaines d'autres, et concerné au moins 30 villages. Le Gouvernement a publié deux déclarations publiques dans lesquelles il s'est engagé à ouvrir des enquêtes criminelles sur ces allégations.

39. La MINUSMA a également enquêté sur des allégations de violations graves des droits de l'homme qui auraient été commises par la coalition du Mouvement pour le salut de l'Azawad et le Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad et leurs alliés dans la région de Ménaka, à la frontière avec le Niger. Elle a conclu qu'au moins 143 civils avaient été tués par des groupes armés, que des maisons avaient été incendiées et que des centaines de personnes avaient été déplacées de force, dont 695 personnes en provenance des villages d'Aklaz et d'Awakassa.

40. Pendant la période à l'examen, plus de 640 personnes ont comparu devant la Commission vérité, justice et réconciliation. Le 30 mai, la Commission a signalé qu'elle

avait reçu au total 8 273 dépositions depuis le 3 janvier 2017. Toutefois, aucun progrès n'a été réalisé dans le procès Sanogo et dans les procès des auteurs présumés des violences sexuelles liées au conflit commises en 2012 et 2013.

41. Au cours de la période considérée, la MINUSMA a jugé que le niveau de mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme au Mali était relativement faible, étant donné qu'environ un cinquième seulement des mesures recommandées pour atténuer le risque de violations avaient été mises en œuvre par les entités concernées. Parmi ces mesures, on peut notamment citer l'ouverture d'une enquête à Tombouctou dans une affaire de violences sexuelles et d'une autre à Bamako dans un cas d'exécution sommaire, ainsi que le renvoi de deux membres du site du Mécanisme opérationnel de coordination à Gao.

42. L'équipe spéciale de surveillance et d'information a confirmé 49 cas de graves violations commises contre des enfants. Dix enfants ont été tués et neuf ont subi des atteintes à leur intégrité physique dans les régions de Kidal, Mopti, Gao et Tombouctou ; sept enfants ont été séparés de groupes armés dans les régions de Ménaka, Mopti, Gao et Tombouctou et suivent maintenant un programme de réintégration à Bamako et à Gao ; il y a eu 13 cas d'attaques et de menaces visant des écoles et des hôpitaux, et 10 cas de refus d'accès humanitaire.

43. En mars et en avril, la Mission a dispensé des cours de formation sur divers sujets : formation aux droits de l'homme à l'intention de 352 membres des forces armées maliennes, de la gendarmerie et de la police ; formation à la protection de l'enfance à l'intention de 35 membres des forces armées maliennes ; formation au suivi et au signalement des violations graves commises contre des enfants en période de conflit armé à l'intention de 27 partenaires nationaux et internationaux ; formation à la prise en charge et à l'orientation des victimes de violence sexuelle à l'intention de 14 responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes de la police nationale. Entre le 5 et le 11 avril, la Mission et ses partenaires nationaux ont organisé une campagne de sensibilisation au VIH/sida et aux droits de l'homme qui a concerné 320 personnes, parmi lesquelles 201 ont bénéficié d'un test de dépistage du VIH. En outre, entre le 7 et le 15 mai, ils ont mené une campagne de prévention du VIH et des violences sexuelles liées aux conflits auprès de 951 femmes et filles dans les régions de Mopti et de Tombouctou, et 789 d'entre elles ont bénéficié d'un test de dépistage du VIH.

V. Situation humanitaire

44. La situation humanitaire a continué de se détériorer en raison de l'insécurité croissante dans les régions du nord et du centre, de la présence limitée de l'État et de ressources financières insuffisantes pour répondre aux besoins actuels ; dans le même temps, les inquiétudes au sujet de la crise agropastorale et alimentaire qui se profile sont allées croissant.

45. Fin mars, les perspectives sur le plan humanitaire pour la période de soudure (de juin à septembre) étaient plus sombres que ce qui avait été prévu à la fin de 2017 en raison de la crise agropastorale et alimentaire qui menaçait : selon les prévisions établies fin 2017, 4,1 millions de personnes risquaient d'être touchées par l'insécurité alimentaire pendant la période de soudure en 2018, or ce chiffre a été porté à 4,3 millions. Près d'un million de personnes auront besoin d'une aide alimentaire d'urgence, soit une augmentation de 55 % par rapport à la même période en 2017. Selon les projections, le nombre d'enfants exposés au risque de malnutrition aiguë globale a été porté de 622 000 à 856 000 entre 2017 et 2018. Au cours de la période considérée, l'ONU et ses partenaires ont aidé le Gouvernement à fournir une aide alimentaire à 155 000 personnes par mois. Le Plan d'aide humanitaire pour 2018, qui

visé à fournir une assistance vitale à 1,56 million de personnes et d'un montant total de 263 millions de dollars, n'était financé qu'à 24 % au 30 mai.

46. Pendant la période considérée, des intervenants humanitaires ont été touchés par 50 atteintes à la sécurité, principalement des effractions et des vols de véhicules, contre 41 (également) pendant la période précédente. En réponse à l'expansion de la menace que représentent les engins explosifs dans le centre du Mali, la Mission a formé 155 chauffeurs employés par des organisations humanitaires non gouvernementales et des entreprises privées travaillant dans les régions de Gao et de Mopti à la gestion des engins explosifs improvisés et les a sensibilisés à la menace qu'ils représentent.

47. Au 23 mai, le Gouvernement avait comptabilisé 60 600 déplacés, 590 800 rapatriés et 576 demandeurs d'asile (en janvier 2018, ces chiffres s'établissaient respectivement à 47 700, 589 600 et 554). Bien que le Mali accueille 19 374 réfugiés en provenance de divers pays, on compte encore plus de 137 697 réfugiés maliens dans des pays voisins.

48. En mai 2018, 750 écoles étaient toujours fermées dans les régions de Kidal, de Gao, de Ménaka, de Tombouctou, de Mopti et de Ségou en raison de l'insécurité, notamment des menaces et des attaques émanant d'extrémistes violents, contre 715 écoles en mars 2018. En conséquence, 225 000 enfants étaient privés d'accès à l'éducation. Pour faire face à cette situation, 50 centres locaux d'apprentissage ont été créés par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et ses partenaires dans les régions de Gao et de Mopti, et peuvent accueillir jusqu'à 2 500 enfants qui bénéficient ainsi d'une éducation informelle dans un environnement sûr.

VI. Développement économique et préservation du patrimoine culturel

49. Au cours de la période considérée, la Mission a appuyé le projet du Gouvernement d'assurer la sécurité dans le centre du pays en y mettant en œuvre des projets à effet rapide et en fournissant un appui institutionnel aux autorités régionales. Le 29 mars, en collaboration avec le Gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUSMA a lancé une initiative financée par le Fonds pour la consolidation de la paix qui cible les femmes et les jeunes du centre du Mali et qui vise à financer des projets innovants portés par 500 jeunes dans le but de renforcer la cohésion sociale dans les régions de Ségou et de Mopti. Cette initiative a été élaborée dans le droit fil de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Un autre programme financé par le Fonds pour la consolidation de la paix a été lancé à Dori (Burkina Faso) le 26 avril pour promouvoir la sécurité, la cohésion sociale et la résilience au niveau local dans la zone transfrontalière entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger.

50. La MINUSMA et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ont continué de sensibiliser à la nécessité de préserver le patrimoine culturel et de lutter contre le trafic de biens culturels, ainsi que d'appuyer les activités culturelles, artistiques et éducatives et les projets de remise en état.

VII. Déontologie et discipline

51. Durant la période considérée, la Mission a reçu une allégation d'atteintes sexuelles mettant en cause un ancien vacataire recruté au niveau local. Le dossier a été transmis au Bureau des services de contrôle interne et à la police nationale. Le Bureau des services de contrôle interne doit encore enquêter sur un cas signalé en janvier 2018. Des mesures administratives ont été prises en attendant les conclusions de l'enquête. Deux allégations reçues en 2017 doivent encore faire l'objet d'une

enquête par les pays fournisseurs de contingents concernés et le Bureau. La MINUSMA a continué à appliquer sa stratégie de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles organisée autour de trois axes : la prise de mesures coercitives, la fourniture d'une aide aux victimes, et l'organisation de formations et d'activités de sensibilisation visant à faire connaître au personnel et à la population locale la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles de l'Organisation des Nations Unies.

VIII. Environnement

52. Au cours de la période considérée, la Mission s'est attachée à systématiser la collecte de données relatives à la gestion de l'environnement pour améliorer la mesure des résultats et a progressé sur la voie de la réduction du gaspillage énergétique grâce au recours à des compteurs intelligents pour la production d'électricité, aux diodes électroluminescentes et à l'éclairage des rues au moyen de l'énergie solaire. L'utilisation de l'eau recyclée par des usines de traitement dans les camps géants de Bamako, Gao et Tombouctou a permis de réduire considérablement les besoins en eau dans ces camps ; par ailleurs, les déchets solides et biomédicaux continuent d'être partiellement recyclés ou traités avant d'être éliminés. La Mission recherche actuellement des prestataires pouvant fournir des services contractuels de gestion des déchets dangereux.

IX. Examen stratégique indépendant de la Mission

53. Dans le contexte ambivalent décrit ci-dessus, marqué à la fois par des progrès mitigés et par la détérioration des conditions dans le pays, un examen stratégique indépendant de la MINUSMA a été entrepris, à ma demande, au début de 2018. L'équipe chargée de l'examen était dirigée par M^{me} Ellen Margrethe Løj et composée d'experts provenant de diverses entités des Nations Unies. Elle a consulté un large éventail de parties prenantes et s'est rendue au Mali, notamment dans les régions de Bamako, de Gao, de Kidal et de Mopti, du 14 au 25 mars.

A. Constatations et recommandations formulées à l'issue de l'examen stratégique indépendant

Constatations

54. Concernant la situation politique, l'équipe chargée de l'examen a estimé que, trois ans après sa signature, l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali n'avait pas permis suffisamment de progrès significatifs sur le terrain. En outre, la présence de l'État s'était amenuisée par rapport à l'année précédente (20 % des sous-préfets étaient déployés dans les communes du nord du pays en 2017, contre 36 % en 2016). Pour l'équipe chargée de l'examen, le fait que le peuple malien ne se soit pas approprié l'Accord, le déficit de confiance existant entre les parties signataires et le caractère fluctuant de la volonté politique sont autant de facteurs expliquant cette situation. L'examen a également mis en évidence un décalage entre les parties à l'Accord et des groupes d'intérêts clefs de la société malienne, notamment les femmes. Néanmoins, l'équipe chargée de l'examen a conclu que, faute d'une autre solution viable dans l'immédiat et en l'absence de volonté d'en trouver une, l'Accord demeurerait un cadre valable régissant la participation des parties au processus de paix, et qu'il fallait tirer parti de sa mise en œuvre, laquelle devait s'accompagner d'initiatives politiques plus larges prises par les acteurs maliens, régionaux et internationaux. Dénoncer l'Accord ou le remettre sur la table créerait un vide dangereux.

55. S'agissant des conditions de sécurité, l'équipe chargée de l'examen a pris note de la dégradation intervenue depuis la signature de l'Accord. Elle a estimé que la violence avait pris la forme d'une guerre d'usure qui ciblait principalement des représentants de l'État, la MINUSMA et les forces internationales, tandis que les divisions entre les communautés s'étaient aggravées. Elle a également fait remarquer qu'il fallait prendre en compte la complexité de la composition des groupes armés et les revendications de leurs membres pour trouver des solutions appropriées. Elle a estimé que les parties étaient désormais plus soucieuses de protéger leurs acquis dans le Nord que de respecter l'Accord, ce qui entravait les progrès dans l'application des réformes relatives à la défense et à la sécurité.

56. L'examen a révélé que les menaces contre les civils étaient insidieuses et sophistiquées, en particulier dans le centre du pays, où les tensions intercommunautaires étaient instrumentalisées et où des versions extrêmes de la loi islamique étaient imposées, aboutissant à des violations graves des droits de l'homme. Le fait que, selon les allégations reçues, la majorité des violations des droits de l'homme commises par des agents de l'État intervenaient dans le cadre d'opérations antiterroristes rendait la situation encore plus complexe. L'équipe chargée de l'examen a estimé que face à l'instabilité croissante dans le centre du Mali, il fallait adopter une démarche multidimensionnelle qui mette l'accent sur le règlement des conflits et les mesures de confiance et qui s'accompagnerait d'un rétablissement progressif de l'autorité d'un État légitime et responsable.

57. En conséquence, l'équipe chargée de l'examen a confirmé que la situation dans les régions du centre était très préoccupante et qu'un effet de contagion était à craindre si la situation n'était pas soigneusement prise en considération. Elle a avancé l'idée qu'il y avait une tendance à associer l'aggravation de la situation exclusivement à l'expansion de l'influence du terrorisme et de la criminalité organisée en provenance du Nord ; le rôle des dynamiques locales et des causes profondes de l'instabilité, par exemple les multiples conflits localisés dont faisaient l'objet des ressources et des terres, les changements climatiques, l'accroissement de la population et les luttes de pouvoir, doit être pris en compte. Elle a fait valoir que pour faire face à la situation, il fallait mettre au point un plan véritablement intégré qui tienne compte non seulement de la sécurité, mais aussi de la gouvernance, de la réconciliation et du développement.

58. L'examen a confirmé que les voisins immédiats du Mali et les pays de la région sont un élément indissociable de la dynamique politique malienne, en particulier dans les régions du Nord, et font partie intégrante de la solution aux défis auxquels fait face le pays. S'agissant de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, l'équipe chargée de l'examen a estimé que ses résultats seraient limités, au moins dans un premier temps, si le problème de ses ressources limitées n'était pas rapidement réglé. Elle a également souligné la nécessité d'instaurer un cadre politique régional clair, qui présente notamment la meilleure façon d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali en tirant parti de l'influence des pays voisins sur les parties signataires.

59. L'équipe chargée de l'examen a estimé qu'en tant que seule entité ayant une présence dans tout le nord et dans une partie du centre du Mali et en raison des obstacles et des retards rencontrés dans l'action visant à rétablir et à étendre l'autorité de l'État dans les régions du centre et du nord prévue dans la résolution [2295 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, la MINUSMA avait été tiraillée dans différentes directions, et était notamment devenue un instrument au service des acteurs du secteur de la sécurité extérieurs au système des Nations Unies dans les domaines de la logistique et de la sécurité. L'équipe était convaincue qu'en raison de son action de proximité, de son rôle d'appui et de sa coopération avec les acteurs de la sécurité, notamment les acteurs

de la lutte antiterroriste, la MINUSMA avait contribué à donner l'impression que la mission participait à la lutte contre le terrorisme. Dans le même temps, l'équipe chargée de l'examen a jugé que la MINUSMA se trouvait face à une situation complexe : elle devait réformer et reconstituer les Forces de défense et de sécurité maliennes tout en aidant les forces existantes à faire face à l'instabilité actuelle.

60. L'équipe chargée de l'examen a estimé que la Mission avait du mal à trouver un équilibre entre assurer la sûreté et la sécurité du personnel et sa portée opérationnelle. L'examen a montré qu'environ 70 % des pertes subies par la Mission étaient le résultat d'attaques visant la protection de la force de protection des bases et des infrastructures ou ciblant les convois logistiques. En moyenne, 80 % des ressources de la Force de la MINUSMA servaient à créer des poches de sécurité couvrant un rayon de cinq à 20 kilomètres, de sorte à protéger les grands centres démographiques au nord. Il est ressorti de l'examen que la capacité de la Mission à étendre sa présence et à s'acquitter de son mandat continuerait probablement d'être entravée par un manque chronique de mobilité et par l'environnement opérationnel, et que la Mission devait s'attacher à mieux définir l'ordre de priorité de ses tâches.

61. Concernant le développement et l'action humanitaire, l'examen a montré qu'en dépit de cinq années consécutives de croissance du produit intérieur brut du Mali, les dividendes de la paix se faisaient encore attendre dans le nord du pays. En fait, la pauvreté avait augmenté et dans les régions au-dessus du pourtour du fleuve Niger, les services sociaux de base demeuraient en grande partie inaccessibles. La fermeture de 35 % des écoles dans les régions du nord et du centre, le taux élevé de chômage des jeunes et le sentiment d'injustice avaient contribué à la vulnérabilité des populations à la radicalisation. Les besoins humanitaires s'approchaient des niveaux enregistrés au plus fort de la crise de 2012. À ce jour, le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire pour l'année 2018 s'élève à près de 4,3 millions (contre 3,8 millions en 2017), dans un contexte marqué par la menace d'une crise de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire grave a augmenté de 55 % par rapport à celui enregistré pendant la période de soudure de l'année dernière et la sévérité de cette situation s'est encore aggravée. En outre, plus de 2 millions de personnes ont continué de pâtir d'un manque d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène et aux services de santé. En l'absence d'institutions et de ressources de l'État, l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales sont restées les principaux fournisseurs de services de base.

62. L'équipe chargée de l'examen a noté que l'économie souterraine et illicite et les routes commerciales traditionnelles transsahariennes jouaient un rôle important dans la dynamique des conflits. Elle a estimé que la lutte pour le contrôle de ces routes avait exacerbé la concurrence et les retournements d'alliances parmi les groupes armés et les communautés locales, ce qui débouchait parfois sur la conclusion d'accords locaux qui parfois rendaient inutile l'Accord ou le supplantaient. La définition de stratégies efficaces à l'appui de l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables exigeait donc une excellente compréhension de l'économie politique, y compris des réseaux de criminalité organisée. L'équipe a indiqué que, même si l'Accord mettait l'accent sur les disparités historiques, il prévoyait également des réformes dans les domaines de la gouvernance et de l'économie qui avaient des incidences à l'échelle du pays tout entier. Sans négliger les besoins spécifiques du nord du pays, qui devaient être dûment pris en compte, l'équipe chargée de l'examen a fait valoir que l'Accord devait s'inscrire dans le cadre d'un projet national global de paix, de réconciliation et de développement au bénéfice de tous les Maliens.

63. Dans cet environnement complexe et largement dominé par les acteurs de la sécurité, l'équipe chargée de l'examen a estimé que les entités des Nations Unies présentes au Mali n'avaient pas réussi à tirer pleinement parti des avantages comparatifs de la MINUSMA et des divers organismes, fonds et Programmes, et à agir de façon concertée. L'équipe a fait le bilan de la présence et de la marge de manœuvre opérationnelle limitées de l'équipe de pays des Nations Unies dans les zones touchées par le conflit, et a estimé que la MINUSMA avait été amenée à jouer un rôle de plus en plus important dans l'exécution de projets humanitaires et de développement, ce qu'il faudrait revoir. En outre, il a été noté que l'environnement politique était complexe : la multiplicité des plans nationaux de développement et des mécanismes de coordination ainsi que la rotation fréquente des principaux interlocuteurs gouvernementaux avaient des répercussions sur la définition des priorités et la coordination. Tout cela, conjugué à la diminution des financements pour le plan d'aide humanitaire et le dispositif d'aide au développement, avait limité la portée des effets de l'aide humanitaire et du développement.

**Recommandations formulées à l'issue de l'examen stratégique indépendant :
Établissement des priorités et exécution du mandat**

64. Il est ressorti de l'examen que si l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali restait un cadre valable, il devait s'accompagner d'une dynamique politique soutenue et être mis à profit pour promouvoir le renforcement de la confiance entre le nord et le sud, le centre et la périphérie, et entre les principaux groupes d'intérêts du Mali, particulièrement les femmes et les jeunes. L'examen a montré que la MINUSMA avait un rôle clef à jouer à cet égard et il a été recommandé que le rôle de la Mission devrait devenir plus politique pour : a) faire en sorte que les acteurs régionaux et internationaux souscrivent à une vision commune pour appuyer le processus de paix et la stabilisation b) élaborer un pacte pour la paix qui associerait le Gouvernement, le Conseil de sécurité, l'Organisation des Nations Unies et les partenaires internationaux et dans le cadre duquel l'assistance fournie serait assortie d'indicateurs clairs, portant notamment sur les progrès réalisés en matière de bonne gouvernance et de réformes politiques c) encourager un dialogue national pour aider le peuple malien à s'approprier l'Accord et renforcer le sentiment national malien au-delà de la réforme de l'État.

65. L'équipe chargée de l'examen a indiqué que la MINUSMA, en coopération avec les partenaires internationaux du Mali et l'équipe de pays des Nations Unies, devrait revoir la hiérarchisation de ses actions pour se concentrer sur les tâches politiques, notamment en élaborant une stratégie politique qui réoriente ses activités vers l'application des principales dispositions de l'Accord, parmi lesquelles la décentralisation, la mise en place effective d'instances légitimes de l'État, la réforme du secteur de la sécurité et la réconciliation. Dans le centre du Mali, l'accent devrait être mis sur la prévention et le règlement des conflits au niveau local et sur le fait de contribuer à la protection des civils au moyen du dialogue, de l'action et de la police de proximité ainsi que des efforts visant à créer un environnement protecteur. La Mission doit mettre ses ressources et ses efforts au service de ces priorités. Les activités qui n'entrent pas dans le cadre de ces priorités et les missions de bons offices doivent être échelonnées ou abandonnées progressivement.

66. L'équipe chargée de l'examen a indiqué que dans le cadre de son recentrage sur les questions politiques, la Mission devait également appuyer l'objectif à long terme de remédier aux carences dans le domaine de la gouvernance. Un redéploiement de Forces de défense et de sécurité maliennes réformées et reconstituées est un élément essentiel du rétablissement de la sécurité. D'autres fonctions de gouvernance qui sont au cœur de l'esprit de l'Accord, notamment la fourniture de services sociaux de base et la participation à la vie politique, en particulier grâce à la décentralisation, sont

également des éléments cruciaux permettant de renforcer la légitimité de l'État dans les régions du nord et du centre.

67. L'équipe de l'examen a proposé d'adopter une démarche plus réaliste s'agissant des objectifs fixés à la force de la MINUSMA, compte tenu des limites qui lui sont imposées. Pour renforcer davantage ses mesures de prévention et de résolution des conflits, la MINUSMA doit aligner sa politique protection des civils sur l'action et la police de proximité, la réduction de la violence et le renforcement des institutions, et mieux coordonner les activités des différentes composantes de la Mission à cette fin. À cet égard, la force de la MINUSMA devrait s'efforcer de créer un espace permettant aux civils d'exécuter les tâches prescrites. Plus précisément, dans le centre du pays, cette démarche révisée devrait s'inscrire dans le cadre d'une stratégie multidimensionnelle des Nations Unies qui prévoirait, entre autres choses, une présence suffisante de la police.

68. Consciente que la lutte contre l'instabilité exige d'adopter une démarche cohérente et intégrée qui s'attaque à tous les aspects de l'insécurité, et passe notamment par une réforme efficace des institutions maliennes chargées de la sécurité, l'équipe chargée de l'examen a recommandé que la MINUSMA fasse de l'appui à la réforme du secteur de la sécurité une de ses principales missions politiques. La Mission devrait mobiliser les partenaires internationaux autour d'une vision commune de la reconstruction du secteur de la sécurité malien, une tâche qui, sur le plan opérationnel, va au-delà du cycle de vie d'une mission de maintien de la paix. Son rôle devrait être d'établir un lien clair entre les efforts politiques visant à faire progresser la réforme du secteur de la sécurité et l'appui opérationnel et technique fourni par les partenaires internationaux du Mali à la reconstitution et à la réforme des forces maliennes. Cette démarche devrait être sous-tendue par une coordination active entre les différents acteurs concernés et par l'adoption de méthodes novatrices visant à remédier aux carences des mesures provisoires en matière de sécurité et de défense.

69. L'équipe chargée de l'examen a estimé que la Mission devait continuer son travail précieux de suivi de la situation des droits de l'homme, d'enquêtes, de sensibilisation de l'opinion et d'établissement de rapports à cet égard et de contribuer à la formation des forces maliennes en vue de promouvoir le plein respect des normes relatives aux droits de l'homme, en particulier dans le cadre des opérations de lutte contre le terrorisme. Il a également été recommandé que la Mission renforce sa coopération avec les autorités maliennes pour appuyer les enquêtes et le suivi des allégations faisant état de violations des droits de l'homme, tout en mettant l'accent sur l'établissement de rapports publics sur les droits de l'homme, en particulier s'agissant de la situation dans les régions centrales.

70. L'équipe chargée de l'examen a souligné qu'il importait que l'équipe de pays des Nations Unies et la MINUSMA resserrent sérieusement leur collaboration afin d'appuyer la restauration des fonctions de gouvernance, et a recommandé l'élaboration d'un cadre stratégique intégré qui présente le projet global et les priorités communes des Nations Unies s'agissant du maintien de la paix au Mali. Ces mesures devraient être suivies de la révision, après les élections présidentielles, du plan-cadre des Nations Unies pour le développement. L'équipe chargée de l'examen a recommandé que l'élaboration de la stratégie de mise en œuvre de la Mission demandée par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2364 \(2017\)](#) se fasse sur la base de ces deux processus. Elle a avancé que la MINUSMA devrait continuer à mettre l'accent sur les aspects politiques et les dispositions relatives à la sécurité de l'Accord, et réorienter ses activités programmatiques et l'utilisation des projets à effet rapide en fonction de ces priorités, tandis que l'équipe de pays des Nations Unies devrait être le fer de lance dans le domaine de l'aide humanitaire, du relèvement, du

développement et de la consolidation de la paix. Elle a également demandé à l'équipe de pays des Nations Unies de renforcer sa présence dans le nord et le centre du pays.

71. L'équipe chargée de l'examen a recommandé que les organismes des Nations Unies établissent des dispositions claires concernant la fourniture de services à des entités n'appartenant pas au système des Nations Unies. En outre, l'existence de mécanismes d'application du principe de responsabilité et d'un accès garanti permettant de surveiller en temps voulu la situation des droits de l'homme devrait être une condition préalable à tout soutien fourni par le système des Nations Unies. L'équipe a souligné qu'il importait que la Mission poursuive et renforce la mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. S'agissant plus spécifiquement de la Force conjointe du G5 Sahel, l'équipe chargée de l'examen souscrit à ma recommandation précédente, à savoir que l'appui à ladite Force soit fourni dans le cadre d'un dispositif d'appui financé par des contributions statutaires et distinct de la MINUSMA.

72. Au regard de ces recommandations ayant trait au mandat de la Mission, l'équipe chargée de l'examen recommande que les efforts de maintien de la paix des Nations Unies soient réalignés de façon à permettre à la MINUSMA de se recentrer sur ses principales tâches politiques. Dans cet esprit, la présence de la Mission serait ajustée dans le secteur nord et réévaluée dans tout le pays pour allouer davantage de ressources à la mise en œuvre directe des priorités de la Mission et favoriser une présence civile accrue dans cette région, le but étant d'adopter une approche plus équilibrée dans le centre. La Mission adopterait une démarche adaptée à la protection des civils tandis que ses composantes militaire et de police seraient utilisées de façon à ce que les autres composantes puissent travailler. Le plafond actuel global concernant le personnel en tenue resterait inchangé, mais les effectifs de la composante militaire seraient légèrement ajustés au moyen du regroupement de bases afin de pouvoir ajouter une unité de police constituée et 10 policiers hors unités constituées dans le centre. Le regroupement de bases aurait pour objectif de réduire autant que possible la vulnérabilité de la Mission face aux attaques, en particulier celle des convois. Quant au pacte pour la paix qui est proposé, je suggère qu'il s'inspire des critères et de la feuille de route déjà établie, de sorte à permettre d'évaluer périodiquement l'adéquation de la présence de la Mission par rapport aux grandes priorités qu'elle s'est fixées ainsi que par rapport à l'action globale des organismes des Nations Unies.

B. Renouveau du mandat

73. L'équipe chargée de l'examen stratégique indépendant a fidèlement présenté la dynamique politique et sécuritaire en jeu au Mali ainsi que l'environnement opérationnel dans lequel travaille la MINUSMA.

74. Je considère que les recommandations relatives au recentrage, à la priorisation et à la mise en œuvre des tâches mandatées de la Mission maximiseraient le rôle joué par la Mission à l'appui de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et à l'égard du renforcement du processus de paix. Elles tiennent compte des avantages comparatifs de la Mission, notamment ses bons offices, et du système des Nations Unies dans son ensemble, tout en tenant compte des contraintes imposées par le théâtre d'opérations malien et des difficultés à mobiliser des ressources pour soutenir l'action menée par l'Organisation des Nations Unies. Par conséquent, je souhaiterais qu'elles soient prises en compte dans les délibérations du Conseil de sécurité sur le renouvellement du mandat de la Mission ainsi que dans les documents de planification stratégique servant à orienter à la fois l'engagement de la Mission sur le terrain et ses activités de coopération avec d'autres acteurs. La priorisation et le séquençage des

tâches sont essentiels à la promotion de la paix si l'on veut faire face aux conditions particulières qui prévalent au Mali, toutefois, il convient d'avoir à l'esprit que la réforme des institutions prend du temps et relève de la responsabilité première du peuple et du Gouvernement malien.

75. J'entends voir comment élargir le rôle politique de la MINUSMA pour appuyer le processus de paix, conformément à la recommandation faite dans l'examen stratégique concernant l'élaboration d'un pacte pour la paix. Cette initiative tiendrait compte des critères existants et de la feuille de route établie par les parties signataires et la MINUSMA et contribuerait à renforcer l'élan en faveur de l'application de l'Accord en renforçant le dialogue politique. Elle pourrait également relancer l'intérêt des partenaires internationaux et régionaux pour le processus de paix. Dorénavant, comme je l'ai dit récemment à l'occasion d'une visite, le rôle politique de la Mission devrait être renforcé pour appuyer les grandes réformes politiques et liées à la sécurité qui sont prévues dans l'accord de paix, parallèlement aux mesures mises en place par la Mission, avec la coopération d'autres partenaires tels que l'Union européenne, afin de soutenir le redéploiement et la professionnalisation des Forces de défense et de sécurité maliennes.

76. La période qui nous sépare des élections présidentielles de juillet et de leurs suites immédiates sera déterminante pour maintenir l'élan politique qui accompagne le processus de paix ainsi que l'engagement des parties à mettre en œuvre l'Accord. Dans ce contexte, il convient de noter que les parties signataires ont donné des signes tangibles de leur détermination à avancer dans la mise en œuvre de l'Accord, certaines mesures concrètes ayant été prises au cours de la période considérée. De plus et comme il a été reconnu dans l'examen, l'Accord peut jeter les bases d'une paix durable, à condition que la volonté politique inébranlable des parties permette de faire fructifier les avancées obtenues grâce à la mise en œuvre des grandes réformes institutionnelles entreprises. L'Accord demeure également la seule solution viable en matière de dialogue constructif, et, à ce titre, il devrait être mis à profit par les parties, la MINUSMA et la communauté internationale, afin de bâtir un processus de paix plus fort, plus inclusif et plus durable dont les dividendes de la paix tant escomptés seraient versés au peuple malien.

77. Compte tenu de ces considérations, j'estime qu'une reconfiguration du dispositif et des priorités de la MINUSMA, telle que présentée dans la recommandation de l'équipe chargée de l'examen, serait la plus appropriée à ce stade. La décision d'apporter d'autres modifications à l'empreinte de la Mission dépendrait des progrès accomplis dans le domaine de la bonne gouvernance et des réformes institutionnelles, mesurés à l'aune des critères du pacte pour la paix, et de l'évaluation des modalités pratiques et des implications opérationnelles de leur mise en œuvre.

X. Observations

78. Comme je l'ai constaté pendant ma mission au Mali du 29 au 30 mai, en particulier lors de ma rencontre avec les parties signataires et les partenaires de médiation, des progrès ont été faits ces derniers mois en ce qui concerne l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, notamment l'adoption en mars d'une nouvelle feuille de route pour son application, qui fait le point sur les retards accumulés jusque-là et sur ce qui peut être réalisé concrètement avant les élections présidentielles. Je me félicite de la mise en place dernièrement des unités mixtes du Mécanisme opérationnel de coordination à Kidal et à Tombouctou, de l'enregistrement préalable des combattants et de la visite du Premier Ministre dans les régions septentrionales, notamment sa visite à Kidal. Ces efforts sont la preuve que des progrès sont possibles s'il existe une volonté politique et si un dialogue est

noù. Les parties signataires devraient tirer parti de ces mesures pour procéder à des changements concrets sur le terrain.

79. La tenue d'élections inclusives, transparentes et crédibles sera essentielle pour garantir les progrès réalisés jusque-là par les parties dans la mise en œuvre de l'Accord et pour les faire fructifier. Il est important que toutes les parties travaillent ensemble pour s'assurer que les conditions d'un déroulement des élections dans un environnement pacifique sont réunies. Je me félicite des réformes électorales entreprises par le Gouvernement malien et des signes de bonne volonté dans toutes les parties ont fait preuve en soutenant jusqu'ici le processus électoral, notamment les actions prioritaires figurant dans la feuille de route adoptée le 22 mars. Il importera que le Gouvernement, avec l'appui de la MINUSMA, crée des conditions propices à la tenue d'élections pacifiques et transparentes, qui se déroulent en toute sécurité. Pour ce faire, il faudra établir un véritable dialogue avec l'opposition politique et la société civile sur le processus électoral.

80. Je suis préoccupé par la détérioration continue des conditions de sécurité au centre du Mali, caractérisée par une plus grande complexité des attaques contre la MINUSMA, les forces armées maliennes et les forces internationales, un nombre exceptionnel de victimes civiles et une augmentation des conflits intercommunautaires. J'ai été informé que les incidents liés à la sécurité ont augmenté de 200 % l'année qui s'est écoulée, plus de 1 000 incidents ayant été enregistrés par la MINUSMA dans la région de Mopti et des dizaines de personnes tuées. Ne pas réussir à mettre fin à la crise dans les régions du centre pourrait avoir des effets graves sur la stabilisation de l'ensemble du pays et la cohésion du tissu social, et pourrait annuler les progrès accomplis à ce jour. Le Gouvernement devrait s'en préoccuper en priorité, notamment en vue des élections.

81. Dans ce contexte, je remercie pour son travail l'équipe de l'examen stratégique indépendant, dirigée par M^{me} Løj. Ses conclusions et ses recommandations serviront à orienter le renouvellement du mandat de la Mission et contribueront à assurer un meilleur alignement des objectifs et de la vision stratégique de cette dernière sur le contexte politique et sécuritaire malien ainsi que sur les ressources disponibles de la MINUSMA. Bien que la modification de ce mandat puisse présenter quelques défis à un mois des élections présidentielles, elle devrait également être accueillie par les partenaires nationaux et régionaux comme un encouragement à redoubler les efforts de consolidation de la paix. C'est aussi la preuve de notre action continue au Mali.

82. Le renouvellement du mandat de la Mission doit s'accompagner, toutefois, d'un message clair, à savoir que des progrès concrets doivent être réalisés rapidement en ce qui concerne l'application de l'Accord, parallèlement à la tenue d'un dialogue national, à la suite de la conférence d'entente nationale tenue en mars 2017. À cet égard, il est temps d'entamer un dialogue ouvert et constructif. Je salue la proposition faite par l'équipe chargée de l'examen stratégique d'amener le Gouvernement malien, le Conseil de sécurité, l'ONU et les partenaires internationaux à mettre en place un pacte pour la paix, qui tienne des critères et de la feuille de route existants et dont l'assistance et les progrès en termes de gouvernance, de réforme politique et d'application de l'Accord sont évalués par rapport à ces critères. Le pacte permettra également d'assurer la cohérence stratégique et la complémentarité des mesures des partenaires du Mali visant des objectifs communs. Ainsi, l'action de l'ONU sera modulée en fonction des progrès faits sur le plan politique et de la sécurité, ce qui pourrait entraîner d'autres ajustements de la MINUSMA.

83. Cinq ans après la création de la MINUSMA et trois ans après la signature de l'Accord, le Mali se trouve à la croisée des chemins. Je suis préoccupé par les conclusions de l'examen stratégique indépendant, qui a mis l'accent sur la complexité et la fragilité de la situation, ainsi que sur les difficultés de l'environnement

opérationnel dans lequel la MINUSMA opère. La situation sécuritaire s'est dégradée et les divisions entre les communautés se sont creusées, ce qui nuit à la cohésion sociale nationale et aux pays voisins. Malgré certains progrès récents, le rythme actuel d'application de l'Accord risque à long terme, s'il reste inchangé, de porter atteinte à sa crédibilité et aux possibilités qu'il offre en tant qu'instrument de paix durable.

84. La MINUSMA continue de faire face à une pénurie grave de matériel, ce qui limite considérablement sa capacité d'exécuter son mandat. La fourniture rapide d'hélicoptères sera essentielle avant les prochaines élections et le début de la saison des pluies. J'encourage les États Membres à mettre à exécution l'idée de pays fournisseurs de matériel au cas où les pays fournisseurs de troupes et de personnel de police à la Mission ne seraient pas en mesure de fournir le matériel requis conformément au mémorandum d'accord signé avec l'ONU.

85. La situation au Mali témoigne de l'importance d'une vision collective du maintien de la paix, fondée sur une évaluation réaliste de ce qu'il est possible de faire et de ce dont le peuple malien a besoin. La MINUSMA ayant perdu, depuis sa création, 174 soldats, dont 101 tués au combat, et vu le peu de progrès constatés sur le terrain, la situation actuelle n'est pas viable. On s'emploie actuellement à appliquer les recommandations tendant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix des Nations Unies formulées dans le rapport et à renforcer la sécurité des locaux de la MINUSMA. Je félicite la Mission, les forces internationales et les forces de défense de sécurité maliennes pour l'action courageuse et efficace lancée face à l'attentat terroriste perpétré à Tombouctou le 14 avril.

86. Les allégations de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises au cours d'opérations antiterroristes menées dans le centre du Mali et dans la région de Ménaka sont préoccupantes. La MINUSMA est prête à aider les autorités à conduire des enquêtes et demande que les responsables de ces violations rendent des comptes. J'exhorte les forces internationales et nationales à veiller à ce que les opérations militaires se déroulent conformément au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire.

87. Au cours de ma visite dans la région de Mopti, j'ai bien pris conscience de la gravité de la crise agropastorale et nutritionnelle, dans un contexte où le nombre de personnes ayant besoin d'une aide alimentaire d'urgence a doublé au cours de l'année écoulée. La situation alimentaire désastreuse, qui risque de s'aggraver encore en l'absence d'une intervention rapide et à grande échelle, exige la mobilisation urgente de la communauté internationale. J'encourage également tous les partenaires à concentrer leurs efforts sur l'amélioration de la situation humanitaire et de l'accès aux services sociaux de base et sur la création de possibilités génératrices de revenus pour faire face aux préoccupations croissantes liées au chômage, à la marginalisation et à l'exclusion, qui continuent d'alimenter le recrutement entrepris par les éléments extrémistes violents.

88. Au cours de ma visite, des préoccupations persistantes ont été exprimées quant au risque que l'insécurité ne s'étende aux pays voisins. Je continue d'appuyer sans réserve l'initiative de la Force conjointe du G5 Sahel, qui demeure un aspect fondamental de l'intervention multidimensionnelle nécessaire pour parer à l'instabilité qui règne dans la région du Sahel. La MINUSMA est prête à fournir un appui opérationnel et logistique à la Force conjointe, conformément à la résolution [2391 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité. Je continue toutefois d'estimer qu'un appui renforcé à la Force conjointe, y compris au moyen de ressources financières prévisibles et à long terme, serait déterminant pour assurer le succès de cette initiative.

89. J'accueille avec satisfaction le rapport de l'observateur indépendant, ainsi que les observations qui y sont formulées concernant la mise en œuvre de l'Accord au cours de la période du 15 janvier au 30 avril. Les travaux du Comité des sanctions créé par la résolution 2364 (2017) concernant le Mali et l'utilisation active des outils à sa disposition, ainsi que l'action menée par l'observateur indépendant, outre les critères qui seraient liés au « Pacte pour la paix », contribueront, nous l'espérons, à intensifier les efforts visant à mettre en œuvre l'Accord et à stimuler le processus de paix au sens large et les réformes institutionnelles et de gouvernance nécessaires. Ils serviront également de base à une évaluation objective des progrès accomplis. Je demande au Conseil de sécurité d'appuyer ma recommandation, ainsi que les priorités et l'échelonnement de l'exécution du mandat de la Mission, selon les informations issues de l'examen stratégique.

90. Pour terminer, je tiens à réaffirmer que l'Accord demeure la pierre angulaire du processus de paix au Mali et permettra sans aucun doute de stimuler le dialogue national et la réforme de la gouvernance, ce qui aura des effets positifs au-delà des régions du nord, et que la MINUSMA a un rôle clef à jouer s'agissant d'en appuyer l'exécution. À cet égard, je recommande que le mandat de la MINUSMA soit prorogé d'un an, jusqu'au 30 juin 2019, ajusté en fonction des domaines prioritaires et structuré selon la proposition faite à l'issue de l'examen stratégique et comme indiqué dans ma recommandation ci-dessus.

91. Je félicite mon Représentant spécial, Mahamat Saleh Annadif, et l'ensemble des entités des Nations Unies œuvrant sur le terrain, y compris les acteurs humanitaires qui interviennent dans un environnement très difficile, pour leur service. Je remercie l'équipe de médiation internationale, notamment le médiateur principal, l'Algérie, les organisations régionales et internationales, y compris le Groupe de cinq pays du Sahel, l'Union européenne, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, les organisations non-gouvernementales et tous les autres partenaires pour leur appui au rétablissement de la paix et de la stabilité au Mali.

Annexe I

**Effectifs militaires et de police de la Mission multidimensionnelle
intégrée des Nations Unies pour la stabilisation
au Mali au 22 mai 2018**

Pays	Composante militaire			Composante de police								
	Officiers d'état-major et membres du contingent			Policiers hors unités constituées			Unités de police constituées			Total (composante de police)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Allemagne	676	18	694	7	0	7				7	0	7
Arménie	1		1									
Autriche	3		3									
Bangladesh	1 373	14	1 387				278		278	278		278
Belgique	98	7	105									
Bénin	256	4	260	18	2	20	139	1	140	157	3	160
Bhoutan	4		4									
Bosnie-Herzégovine	2		2									
Burkina Faso	1 648	68	1 716	15	5	20	133	6	139	148	11	159
Burundi	1	1	2									
Cambodge	277	25	302									
Cameroun	2	1	3	16	4	20				16	4	20
Chine	389	14	403									
Côte d'Ivoire	156	4	160	19	5	24				19	5	24
Danemark	1		1									
Égypte	335		335	3		3	135		135	138		138
El Salvador	94	11	105									
Estonie	3		3									
Espagne	1		1	2		2				2		2
États-Unis d'Amérique	29	8	37									
Éthiopie	1		1									
Finlande	5		5	5	1	6				5	1	6
France	24		24	10	2	12				10	2	12
Gambie	4		4									
Ghana	165		165									
Guatemala	2		2									
Guinée	858	11	869	11	10	21				11	10	21
Hongrie				1		1				1		1
Indonésie	11		11									
Italie	1	1	2	2		2				2		2
Jordanie	10		10	8		8				8		8
Kenya	7	1	8									
Lettonie	8	1	9									
Libéria	76	6	82									

Pays	<i>Composante militaire</i>			<i>Composante de police</i>								
	<i>Officiers d'état-major et membres du contingent</i>			<i>Policiers hors unités constituées</i>			<i>Unités de police constituées</i>			<i>Total (composante de police)</i>		
	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>
Lituanie	36	3	39									
Madagascar				1		1				1		1
Mauritanie	7		7									
Mexique	1		1									
Népal	198	2	200									
Nouvelle-Zélande		1	1									
Niger	856	8	864	19	11	30				19	11	30
Nigéria	71	15	86	2	5	7	125	14	139	127	19	146
Norvège	14	1	15									
Pakistan	3		3									
Pays-Bas	259	13	272	4	2	6				4	2	6
Portugal	2		2	1		1				1		1
Roumanie	2		2	6		6				6		6
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2		2									
Sénégal	1041	14	1055	29	1	30	286	29	315	315	30	345
Sierra Leone	12	2	14									
Sri Lanka	207		207									
Suède	260	28	288	6	1	7				6	1	7
Suisse	5	1	6	4		4				4		4
Tchad	1 440	2	1 442	16	5	21				16	5	21
Tchéquie	5		5									
Togo	900	38	938	13		13	271	19	290	284	19	303
Tunisie	2	1	3	27	2	29				27	2	29
Turquie				2		2				2		2
Yémen	2		2	2		2				2		2
Total	11 845	324	12 169	249	56	305	1 367	69	1 436	1 616	125	1 741

